

MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 21 janvier 2022

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Éric INGWILLER (arrivé au point 4.8.), Ludovic BERGES, Mmes Marie ALEXIS, Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Sylvie FABA, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Sylvie FABA donne pouvoir à Madame Nadine MEMIN-NICOULLAUD, M. Vincent COISCAUD donne pouvoir à Nathalie FRANCOIS DIT SORTON.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du 09 décembre 2021

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.


2. Décision de la Préfète de la Vienne sur l'exploitation du parc éolien sur Magné et Champagné-Saint-Hilaire

En date du 27 décembre 2021, Madame la Préfète de la Vienne a pris l'arrêté n°2021-DCPPAT/BE-249 refusant la demande faite par la société EE SUD VIENNE pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Magné, au vu des refus de chaque commune et communes avoisinantes, ainsi que l'avis négatif du commissaire enquêteur.

Un recours peut être fait par la société EE SUD VIENNE dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage de l'arrêté précité.

Ci-dessous l'avis affiché en mairie en date du 05 janvier 2022 :

AVIS A AFFICHER

 AFFICHAGE DU : 5/01/2022
AU :

Par arrêté préfectoral n° 2021-DCPPAT/BE-249 en date du 27 décembre 2021 la société EE SUD VIENNE n'est pas autorisée à installer et exploiter un parc éolien situé sur le territoire des communes de Magné et Champagné-Saint-Hilaire (86 160), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit en mairies de Magné et Champagné-Saint-Hilaire,
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,
- soit sur le site internet de la préfecture :
<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/EE-Sud-Vienne-Magne-Champagne-Saint-Hilaire>

Vous pouvez retrouver l'arrêté de la préfecture sur le site suivant :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/EE-Sud-Vienne-Magne-Champagne-Saint-Hilaire>

3. Amortissement des subventions d'investissement versées (bâche incendie de Chaumes)

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), les subventions d'équipement versées (compte 204) par la collectivité sont obligatoirement amorties.

Les articles L2321-3 et R2321-1 du CGCT prévoient :

- 1) Une durée d'amortissement dès l'année suivante :
 - de 5 ans pour les biens mobiliers, matériel ou des études ainsi que les aides à l'investissement des entreprises,
 - de 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations.
- 2) la possibilité pour la collectivité de procéder à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement (compte 198) et une recette en section de fonctionnement (compte 7768).

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, par 12 voix pour, 1 abstention, l'amortissement des subventions d'équipement versées sur un an l'année suivant leur versement et d'opter pour leur neutralisation dans les mêmes conditions.

4. Projets et Travaux

4.1. École

4.1.1. Horaires

Lors de leur première réunion du 9 novembre 2021, le conseil d'école a voté le passage aux 4 jours à la rentrée 2022 avec 4 votes pour, 2 votes contre et 2 abstentions.

Le nouveau rythme scolaire serait effectif à compter du mois de septembre 2022.

Les horaires suivants avaient été proposés :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - le matin de 8h45 à 12h00,
 - l'après-midi de 13h30 à 16h15.

Après un mail du 8 décembre 2021, Madame la Directrice de l'école propose d'aménager les horaires suivants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de Septembre 2022 :
 - le matin de 8h30 à 12h00,
 - l'après-midi de 13h30 à 16h00.

Le conseil municipal a accepté cette proposition lors de la réunion du 9 décembre 2021.

Lors du conseil d'école extraordinaire du 18 janvier 2022, le conseil d'école a accepté ces horaires avec 7 votes pour et 2 abstentions.

Nous avons donc fait la demande auprès de l'Académie du passage à quatre jours et des horaires acceptés lors du conseil d'école du 18 janvier 2022 à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

4.1.2. Travaux Phase 1

L'entreprise EG3I est venue mercredi 26 janvier 2022 pour régler la temporisation de l'alarme.

4.1.3. Travaux phase 2

L'appel d'offres est terminé depuis mercredi 26 janvier 2022 à 12h. L'étude des dossiers des entreprises est en cours.

4.1.4. Départ d'enfant

Depuis le début de l'année 2022, trois enfants ont quitté notre école. Un enfant y est entré. Un enfant est radié après les vacances de février 2022.

4.2. Bibliothèque

4.2.1. Agrandissement

Les travaux devraient être terminés pour le 15 février 2022, nous avons prévu de faire l'ensemble des peintures pendant les vacances scolaires de février.

4.2.2. Aménagement

La pose du revêtement de sol sur le coin enfant a été réalisé par l'entreprise Arlot. Les meubles seraient installés courant mars et le matériel informatique est en cours de livraison à

l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86). L'ensemble devrait être opérationnel courant avril 2022.

4.2.3. Rapport d'activité de la Bibliothèque Départementale de la Vienne 2020

Nous avons reçu le rapport d'activité 2020 de la Bibliothèque Départementale de la Vienne. Pour comparaison entre 2019 et 2020 :

- Nombre de livres constants
- Diminution du nombre de lecteurs < 14 ans : de 96 à 70
- Diminution du nombre de lecteurs de > 14 ans : de 145 à 120
- Diminution du nombre de lecteurs hors communes : de 23 à 20



Niveau de bibliothèque : **BM3**
 Responsable : **BOSSEBOEUF, Annette**
 Téléphone : **05 49 37 48 89**

Fiche commune 2020 Champagné-Saint-Hilaire

Population	1023 habitants	
Local	superficie du local affecté à la bibliothèque superficie pour 100 habitants	60 m² 5,87 m²
Horaires	Nombre d'heures d'ouverture tout public	05h20
Logiciel		
Equipe	bibliothécaires : 0 assistants : 0 adjoints du patrimoine : 0 autres agents : 0 contractuels : 0	bénévoles avec formation BDV : 1 bénévoles sans formation BDV : 14 total membres équipe : 15 total ETP des salariés : 0

Collections		doc. possédés	dépenses	doc. achetés
<i>Commune</i>	livres	1673	1200 €	66
	documents sonores	0	0 €	0
	Vidéos	0	0 €	0
	revues		0 €	
	total	1673	1200€	66

<i>BDV</i>	documents déposés tout support confondu	1252	dont documents sonores	43
------------	--	-------------	------------------------	-----------

<i>Offre globale :</i>	2,86 document(s) / habitant
<i>Dépense d'achat :</i>	1,17 € / habitant

Fréquentation	nombre de lecteurs enfants (< 14 ans) :	70
	nombre de lecteurs adultes (> 14 ans) :	120
	total : 190 dont lecteurs hors commune : 20	
	Nombre de documents prêtés : 828	
	<i>Pourcentage des lecteurs : 18,57 % des habitants</i>	<i>Rappel 2019 : 23,40 %</i>
	<i>Prêts par lecteur : 4</i>	

Les services apportés par la BDV en 2020	
Vos correspondants BDV : Adrien Charbeau et Monique Fradet	
Votre mode de desserte :	
Renouvellement des documents déposés par	le relais de Poitiers et la navette
Nombre de réservations :	163
Nombre de formations suivies :	3,5
Nombre de réunions de travail :	1
Nombre de prêts de matériel d'animation :	0

Évaluez où se situe votre bibliothèque en reportant ces indicateurs sur le rapport d'activité

4.3. Maison située 1 route d'Anché

4.3.1. Avancement

Les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL ont été déposés. Il nous reste le dossier d'amende de police à déposer au Département.

Le dossier qui a été déposé est celui-ci :



4 rue du Pré Médard – 86280 SAINT BENOIT
05 49 51 56 12 • plan.urbaservices@daimo.fr • SIRET 528 60 6361 00020

DOSSIER DE PRESENTATION DES TRAVAUX

REAMENAGEMENT DU CARREFOUR ET CREATION D'UN PARKING ESPACE DE VIE MAISON GARNAULT



MAITRE D'OUVRAGE :
Commune de Champagné-Saint-Hilaire
1, Place de la Mairie
86 160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE



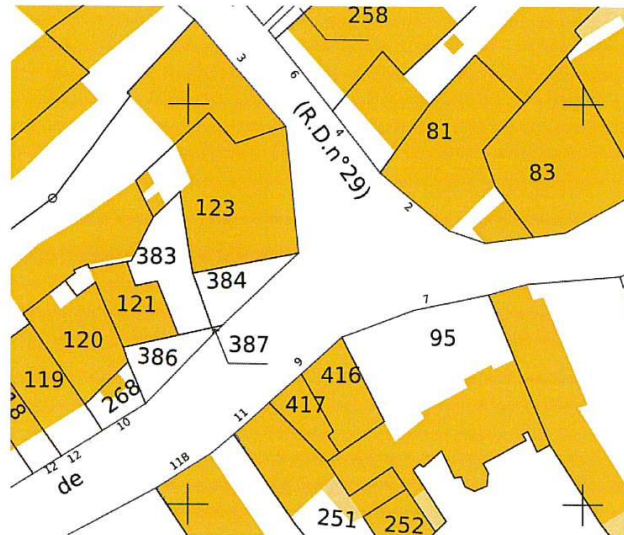
Voirie
Réseaux
Divers



1 PREAMBULE

La commune de Champagné saint hilaire souhaite réaliser des travaux d'aménagement urbain sur les parcelles AB123 appartenant aux domaines, en cours d'achat par la commune et les parcelles AB 383,384,386 et 387 appartenant au département de la Vienne, qui devraient les céder à la Commune.

A noter que la parcelle 386, sera à diviser avec le propriétaire de la parcelle 121, afin de pas enclaver cette dernière.



Cet ensemble de parcelles est bordé par les routes départementales D29 et D13.

2 ETAT ACTUEL

La surface à réaménager fait approximativement 1 000 m².

La maison située, 1 route d'Anché dite Maison Garnault en état de délabrement, est à démolir.

Au niveau du carrefour actuel, la chaussée est bordurée de part et d'autre par des bordures T2 et caniveau Cs2. Le carrefour est large et la priorité des véhicules est gérée par un STOP en venant de la route d'Anché.

Le trottoir existant, en béton balayé ou en enrobé est de faible largeur au droit du carrefour avec des marches, qui réduisent ponctuellement sa largeur de passage au droit du n°2 de la Route d'Anché.

A noter la présence d'un coffret réseau Basse Tension et d'un candélabre au droit de la maison à démolir.



Réaménagement du carrefour et création d'un parking espace de vie Maison Garnault
Dossier de présentation des travaux



A l'arrière de la maison se trouve à ce jour un jardin potager.



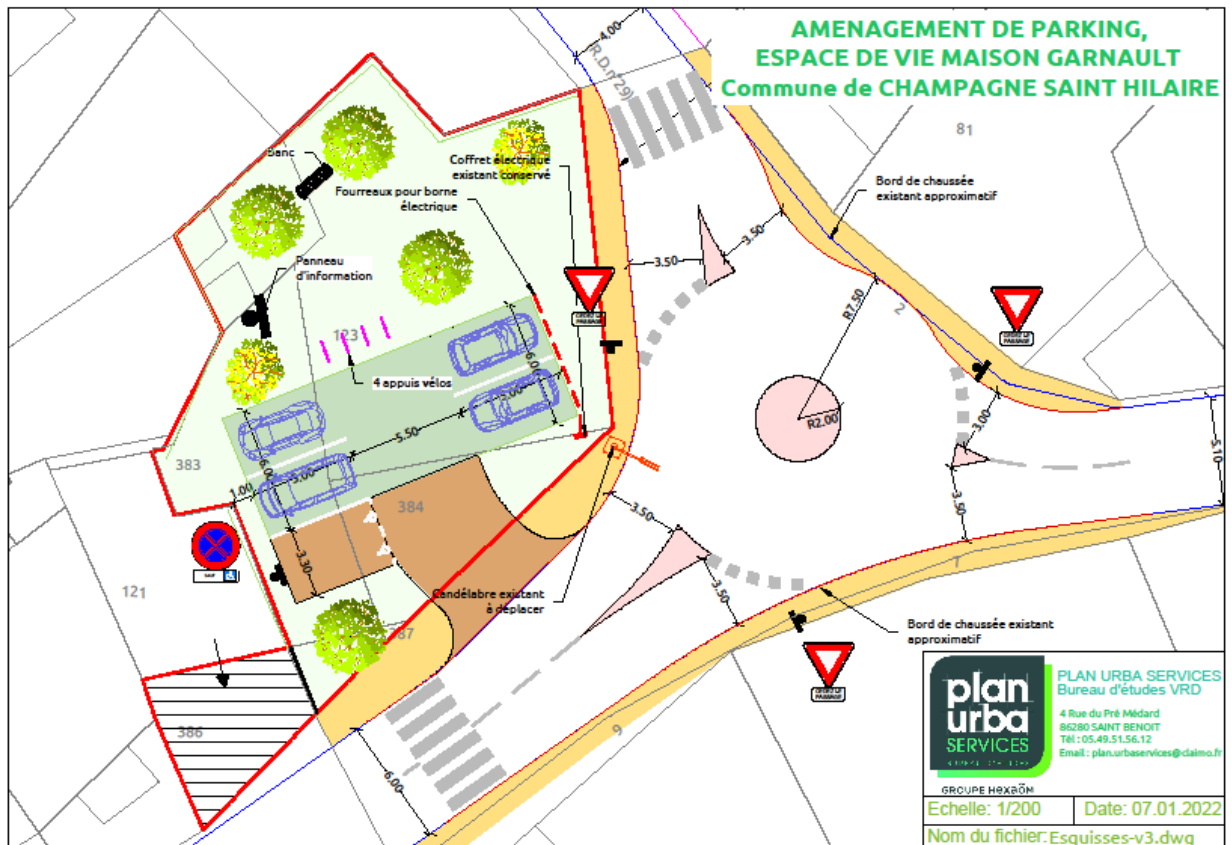


3 PROJET D'AMENAGEMENT

L'objectif de l'aménagement est de sécuriser cette entrée dans le bourg de Champagné -Saint- Hilaire , de créer un espace de rencontre avec panneau d'information à proximité des commerces et de la place de la Mairie en offrant également du stationnement pour les riverains et de réaménager les trottoirs dans l'emprise de l'aménagement .

Les travaux comprendront principalement :

- La démolition de la maison Garnault et la reprise des maçonneries de moellons sur angles et raccords de couverture
- La démolition partielle des trottoirs
- Les travaux de reprise des bordures de chaussée coté numéros pairs pour augmenter la largeur de trottoir et des bordures abimées
- La création d'un nouvel avaloir suite à la modification des bordures
- Le décapage de la terre végétale dans la zone du parking
- Les travaux de terrassements pour la création de la structure de voirie du parking
- La pose de fourreaux diam110 en attente entre le coffret BT et 1 place de stationnement pour une future borne de recharges pour véhicules électrique
- Le déplacement et le changement du candélabre existant dans l'emprise des travaux par un nouveau modèle LED permettant d'éclairer le mini-giratoire et les nouvelles places de stationnements
- La création de la structure de chaussée avec la mise en œuvre de graves d'apport
- La fourniture et pose de dalles perméables à engazonner (en béton ou PE) à engazonner pour les 4 places de stationnements et la voie
- La fourniture et la mise en œuvre de béton désactivé pour la chaussée d'accès et la place PMR
- La fourniture et la mise en œuvre d'un nouveau revêtement pour les trottoirs existants
- La création d'un mini-giratoire en marquage au sol avec résine agrégats pour les îlots
- La création de deux passages piétons
- La fourniture et la mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale de police
- La fourniture et la pose de 4 appuis vélos, d'un banc et d'un panneau d'information
- La fourniture et la pose de bornes bois amovibles pour empêcher le stationnement sur l'espaces verts
- La remise en place de terre végétale y compris fourniture
- Les travaux de plantations d'arbres, de massifs arbustifs et d'engazonnement







ETUDES				
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
ETUDES				
Lévé topographique par géomètre	800.0	Fft	1	800 €
Etablissement Permis d'aménager et Maitrise d'Oeuvre extérieur	7 200.0	Fft	1	7 200 €
Coordonnateur S.P.S.	1 000.0	Fft	1	1 000 €
TOTAL HT ETUDES				9 000 €

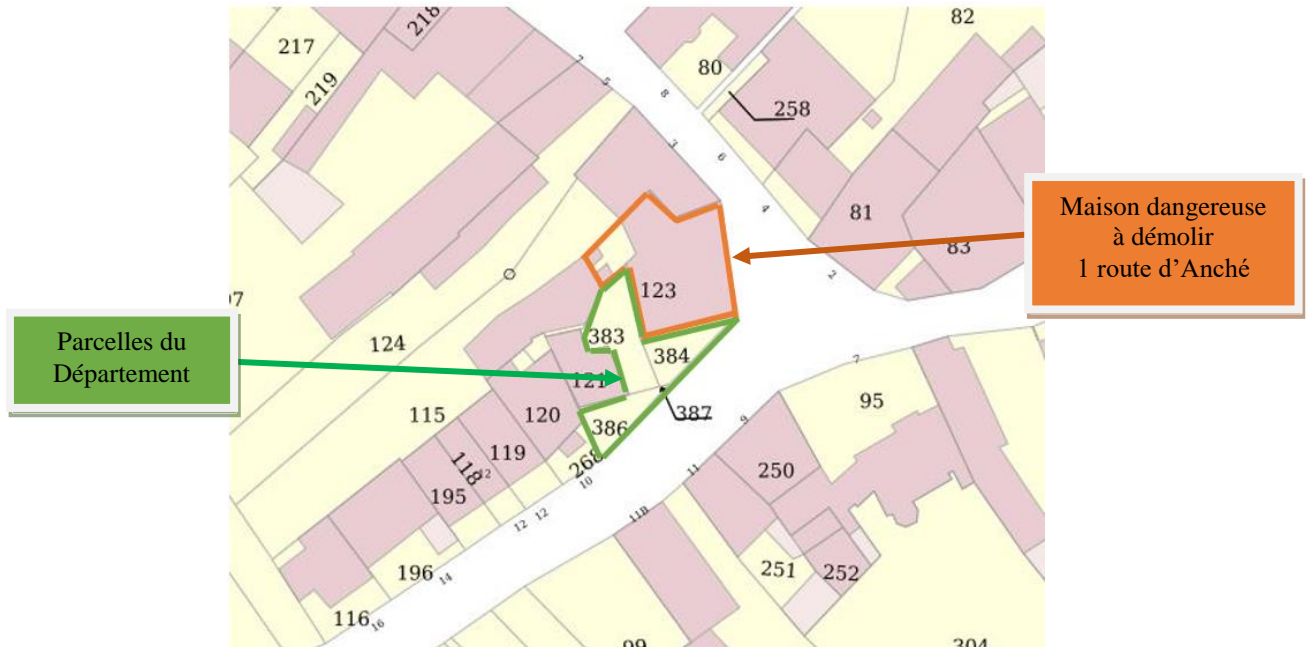
DEMOLITION MAISON GARNAULT				
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
DEMOLITION MAISON GARNAULT				
Demolition de la maison et reprise des murs des tiers	23 610.0	Fft	1	23 610 €
TOTAL HT DEMOLITIONS				23 610 €

TRAVAUX VRD				
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
TRAVAUX VRD				
PRESTATIONS GENERALES				
SOUS DETAIL				3 800 €
TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITIONS				
SOUS DETAIL				4 790 €
TERRASSEMENTS				
SOUS DETAIL				2 310 €
TRAVAUX EAUX PLUVIALES				
SOUS DETAIL				1 255 €
TRAVAUX ECLAIRAGE - RESEAUX SECS				
SOUS DETAIL				2 992 €
TRAVAUX DE VOIRIE				
SOUS DETAIL				25 619 €
TRAVAUX DE SIGNALISATION				
SOUS DETAIL				3 655 €
TRAVAUX MOBILIER URBAIN				
SOUS DETAIL				5 560 €
AMENAGEMENT PAYSAGERS				
SOUS DETAIL				4 742 €
DIVERS - IMPREVUS				
SOUS DETAIL				12 667 €
TOTAL HT TRAVAUX VRD				67 390 €

TOTAL HT ETUDES - DEMOLITIONS - TRAVAUX VRD	100 000 €
TVA 20 %	20 000 €
MONTANT TTC BASE	120 000 €

4.3.2. Cession des parcelles du Département

Le département accepte de nous céder les parcelles AB 383, 384, 386, 387 pour le prix d'un euro symbolique. Seulement, il est nécessaire que le dossier passe en commission permanente du conseil départemental. Cette commission a lieu le 3 février 2022. Nous délibérerons postérieurement à cette réunion.



4.4. Maison située 1 rue Etienne Saby

Les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL ont été déposés à la Préfecture, ainsi que le dossier de demande de subvention ACTIV'4 au Département. Il reste le dossier « Energies Vienne » à réaliser et à déposer.

Il nous faut dès à présent demander les permis de construire pour être dans les délais par rapport aux urgences de « *France Relance* ».

Le cabinet d'architecte Moreau nous fait la proposition suivante :



Vivonne le, 11 Janvier 2022

MAIRIE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE
1, Place de la Mairie
86160 – CHAMPAGNE ST HILAIRE

N/Réf : 32.05.21

Travaux : Relevé et plan sur un bâtiment communal
1, Rue Etienne Saby
86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Objet : Proposition d'Intervention

PROPOSITION D'INTERVENTION

⇒ Réaménagement d'un bâtiment
Comprenant :

- Relevé de l'état actuel de l'existant + niveaux intérieurs
- Mise au propre des 2 niveaux état existant + façades
- Aménagement dans l'existant sur 2 niveaux
- Plan de masse + stationnement + raccordement
- Dossier de mise en conformité D.P
(plans + notice + volet paysagé + imprimés)
- Prévisionnel des Travaux : 230 000 à 240 000 € TTC

• **Forfait HT= 2 600,00 Euros**

⇒ Permis de démolir

• **Forfait HT= 450,00 Euros**

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la proposition de l'Architecte Moreau pour une intervention sur le bâtiment situé au 1 rue Etienne Saby et tous documents complémentaires.

4.5. Maison située 1ter route de Sommières

Les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL ont été déposés à la Préfecture, ainsi que le dossier de demande de subvention ACTIV'4 au Département. Il reste le dossier « Energies Vienne » à réaliser et à déposer. Il nous faut dès à présent demander les permis de construire pour être dans les délais par rapport aux urgences de « *France Relance* ».

Le cabinet d'architecte Moreau nous fait la proposition suivante :



Vivonne le, 11 Janvier 2022

**MAIRIE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE
1, Place de la Mairie
86160 – CHAMPAGNE ST HILAIRE**

N/Réf: 31.05.21

Travaux : Logement locatif
1, Rue de Sommières
86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Objet : Proposition d'Intervention

PROPOSITION D'INTERVENTION

⇒ Réaménagement d'un bâtiment à usage actuel d'habitation
Comprenant :

- Relevé de l'état actuel de l'existant + niveaux intérieurs
- Mise au propre des 2 niveaux état existant + façades
- Aménagement dans l'existant sur 2 logements locatifs sur 2 niveaux
- Plan de masse + stationnement + raccordement
- Dossier de mise en conformité D.P
(plans + notice + volet paysagé + imprimés)

- Prévisionnel des Travaux : 130 000 à 140 000 € TTC

• **Forfait HT = 2 400,00 Euros**

⇒ Permis de démolir = **000,00 Euros**

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la proposition de l'Architecte Moreau pour une intervention sur le bâtiment situé au 1ter route de Sommières et tous documents complémentaires.

4.6. Urbanisation de la zone des Tilleuls : Projet Âges & Vie

Les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL ont été déposés sur le site de la Préfecture. Il reste le dossier ACTIV'4 à déposer au Département.
Le dossier qui a été déposé est celui-ci :

DOSSIER DE PRESENTATION DES TRAVAUX

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT ZONE DES TILLEULS 86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE



MAITRE D'OUVRAGE :
Commune de Champagné-Saint-Hilaire
1, Place de la Mairie
86 160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE





1 PREAMBULE

La commune de Champagné-Saint-Hilaire souhaite réaliser les travaux d'aménagement pour viabiliser une zone d'habitats, notamment pour la construction d'habitats collectifs pour personnes âgées.

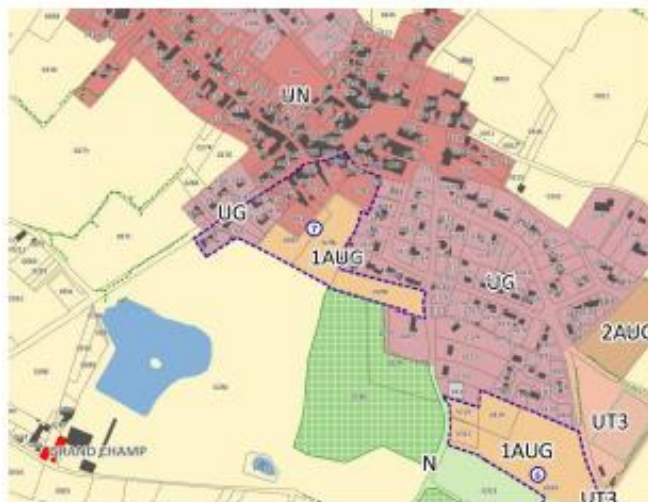
Le projet comprend également la création de places de stationnement Rue du Presbytère et le réaménagement des trottoirs dans l'emprise de l'aménagement.

Le terrain figure au Plan Local d'Urbanisme en zone 1AUG à urbaniser sous forme d'opérations d'ensemble, pouvant être réalisé en plusieurs phases.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation définissent les principes d'organisation de la zone des Tilleuls.

Le présent document traite la première phase de viabilisation de 2 îlots :

- Îlot A pour habitat collectif pour personnes âgées (projet Ages et Vie) d'une surface de 2880 m²
- Îlot B pour habitat dense d'une surface 2 057 m².



Extrait planche 21 – plan de zonage PLU i de de la Communauté de communes CIVRAISIEN EN POITOU



Extrait OAP secteur Tilleul - PLU i de de la Communauté de communes CIVRAISIEN EN POITOU

2 ETAT ACTUEL

La rue du presbytère, rue d'accès pour le futur lotissement est une rue étroite, notamment coté route départementale D13.

Le revêtement de la chaussée n'est pas en bon état et la largeur des trottoirs est faible coté D13.

Un parking de stationnement en stabilisé calcaire est existant en face du gîte.

Un mur en pierres en actuellement existant au niveau du futur accès du lotissement.

L'occupation du sol des parcelles concernées par le lotissement présente une grande homogénéité sur toute sa surface et est actuellement en prairie.

A noter dans l'emprise du futur lotissement :

- la présence d'un réseau Basse Tension aérien qui va être prochainement déposé par le concessionnaire SRD
- la présence d'un réseau Eaux usées en amiante , qui traverse la parcelle Ages et Vie et qui devra être devoyé
- la présence de grands arbres existants à conserver dans le terrain



Photo Rue du presbytère – entrée futur lotissement



Photo terrain depuis entrée futur lotissement



3 PROJET D'AMENAGEMENT

L'objectif de l'aménagement est de viabiliser les deux îlots A et B et de créer des places de stationnements pour les riverains et les clients du gîte.

Les principes proposés sur le plan de composition sont les suivants :

- Raccrocher le nouveau lotissement en voirie à la rue du presbytère jouxtant le projet
- Prolonger les circulations douces existantes, notamment avec la création de jonction piétonne avec la Rue Cité Renaudot et la rue des Tilleuls
- Assurer l'intégration paysagère du nouveau lotissement en conservant les arbres existants et en créant des aménagements paysagers (bassin paysager, plantations de haies arbustives et d'arbres) dans les espaces non construits

La trame viaire sera constituée d'une voie en double sens en impasse, permettant de desservir les îlots A et B. Une aire de retournement pour véhicules légers et camion de ramassage des ordures ménagères sera aménagée à extrémité de l'impasse.

Le lotissement sera en régime de « zone partagée » (limitation de la vitesse à 20 km/h).

L'emprise de la voie du lotissement sera de 8 m avec une largeur de chaussée de 5 m et de bandes plantées de 1.50 m.

Deux rétrécissements de chaussée permettront de réduire ponctuellement la largeur de chaussée et de créer une écluse permettant le respect de la vitesse autorisée de 20 km/h.

Le projet prévoit également la réalisation de 9 stationnements, regroupés à proximité de la rue du presbytère.

Le stationnement sur l'espace public sera assuré par des emplacements aménagés et marqués avec un revêtement en enrobés ou en revêtement perméable type dalles à engazonner ou mélange terre pierre pour les 3 places implantés dans les espaces verts.

Un réaménagement ponctuel des trottoirs permettra de rétablir la continuité piétonne – Rue du presbytère.

Un espace collectif planté avec terrain de pétanque et bancs sera amenagé, en lien avec le centre bourg et la cité Renaudot.

Afin d'intégrer de manière douce le lotissement dans le paysage et de proposer un aménagement qualitatif aux habitants, les espaces publics végétalisés seront aménagés avec :

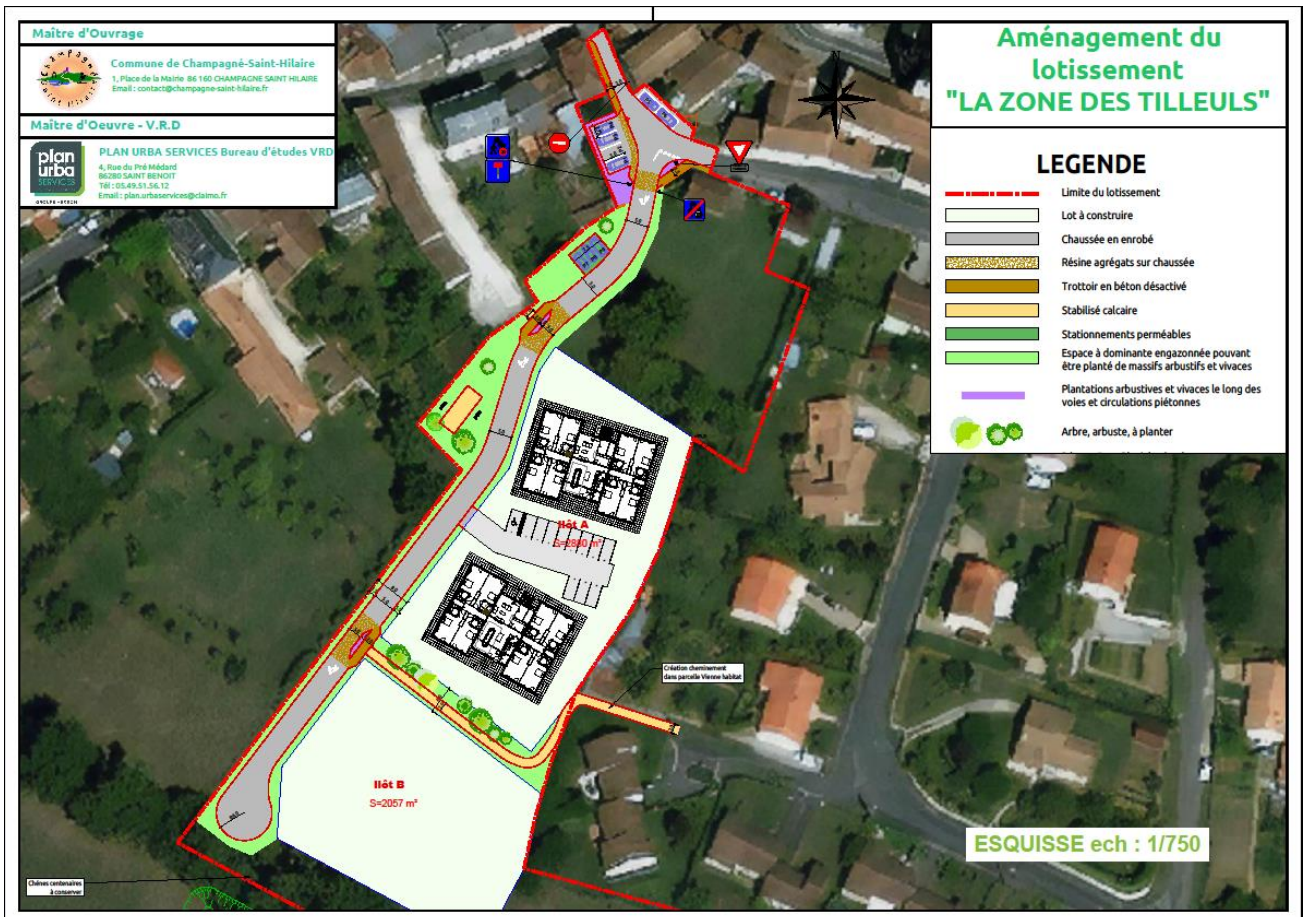
- la plantation d'arbres et d'arbustes variés
- la plantation de massifs arbustifs

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les travaux de dépose et démolition de revêtements existants non conservés Rue du Presbytère
- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements, trottoirs, allées piétonnes. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site
- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des voiries, du bassin paysager, des accès des lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers
- La réalisation des travaux pour la gestion des eaux pluviales comprenant bassin paysager de rétention et régulation du débit de fuite.
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Pluviales et des tabourets de branchements EP des lots (surverse de la gestion à la parcelle)
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Usées et des tabourets de branchements EU des lots
- La réalisation du réseau Adduction en eau potable, vannes et citerneaux de branchements et pose d'un poteau d'incendie
- La réalisation des réseaux Basse Tension y coffrets réseaux et branchements



- La réalisation du génie civil et des infrastructures du réseau Télécommunications
- La réalisation d'un réseau d'éclairage et la pose de candélabre
- L'aménagement des espaces verts et les plantations des végétaux.





5 ENVELOPE FINANCIERE DES TRAVAUX

TRAVAUX VRD				
DESIGNATION	PU	Unités	Q	TOTAL
PRESTATIONS GENERALES				
SOUS DETAIL				4 593 €
TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITIONS				
SOUS DETAIL				8 950 €
TERRASSEMENTS				
SOUS DETAIL				6 650 €
TRAVAUX DE VOIRIE & SIGNALISATION				
SOUS DETAIL				68 803 €
TRAVAUX EAUX PLUVIALES				
SOUS DETAIL				38 450 €
TRAVAUX EAUX USEES				
SOUS DETAIL				45 850 €
TRAVAUX EAU POTABLE				
SOUS DETAIL				16 125 €
TRAVAUX BASSE TENSION				
SOUS DETAIL				10 350 €
TRAVAUX TELECOMMUNICATIONS				
SOUS DETAIL				12 400 €
TRAVAUX ECLAIRAGE				
SOUS DETAIL				16 550 €
AMENAGEMENT PAYSAGERS				
SOUS DETAIL				10 445 €
MONTANT HT BASE				239 166 €
TVA 20 %				47 833 €
MONTANT TTC				286 999 €

La société Plan Urba Services doit réaliser le permis d'aménager. Elle a besoin pour se faire d'un relevé topographique, nous allons donc demander des devis puis passer commande.

4.7. Hangar communal

Les plots bétons ont été réalisés par nos agents. L'entreprise Colasson va mettre en fabrication le hangar.

4.8. Voirie 2022 (arrivée d'Éric INGWILLER)

Nous proposons de retenir pour cette année les travaux de voirie suivants :

- 1 VC 81 Pilochet estimé 24183 €
- 2 VC 85 route de Limes estimé 11686.80 €
- 5 VC48 route de Marnay estimé 9852 €.

Ces 3 projets correspondent approximativement à notre budget d'investissement annuel. Nous proposons d'affiner ces travaux après la validation définitive par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

4.9. Marché hebdomadaire

PLANNING DES RESPONSABLES DES VENDREDIS :		
Date	Responsable 1	Responsable 2
<i>Vendredi 28 janvier</i>	Sylvie BAZILLE	Vincent COISCAUD
<i>Vendredi 4 février</i>	Nadine MEMIN	
<i>Vendredi 11 février</i>	Gladys SIRE	
<i>Vendredi 18 février</i>	Hugo ROUSSEL	
<i>Vendredi 25 février</i>	Ludovic BERGES	
<i>Vendredi 4 mars</i>	Gilles BOSSEBOEUF	
<i>Vendredi 11 mars</i>	Hugo ROUSSEL	
<i>Vendredi 18 mars</i>	Nathalie FRANÇOIS DIT SORTON	
<i>Vendredi 25 mars</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 1^{er} avril</i>	Jacky DIDIER	
<i>Vendredi 8 avril</i>	Olivier PIN	
<i>Vendredi 15 avril</i>	Nathalie FRANÇOIS DIT SORTON	

4.10. Conseillers numériques

Les conseillers numériques, en lien avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, seront bientôt sur les routes afin de proposer un accompagnement aux habitants sur l'usage du numérique au quotidien, atelier gratuit.

Les conseillers numériques seront présents à la mairie de Champagné-Saint-Hilaire aux dates suivantes :

- 10 février 2022 de 14h à 17h,
- 02 mars 2022 de 9h à 12h,
- 16 mars 2022 de 9h à 12h.

Voici le calendrier des déplacements sur le territoire :

LE PLANNING DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES ITINÉRANTS

Date	Horaire	Lieu	Lieu	Date	Horaire	Lieu	Lieu
Lu 07/02/2022	9h-12h	Charroux	La poste	Me 23/02/2022	9h-12h	Anché	Mairie
	14h-17h	Chatain	Mairie		14h-17h	Brux	Mairie
Ma 08/02/2022	9h-12h	Magné	Salle des associations	Je 24/02/2022	9h-12h	Voulême	Mairie
	14h-17h	La Ferrière Airoux	Mairie		14h-17h	Payroux	Salle des fêtes
Me 09/02/2022	9h-12h	Saint-Macoux	Mairie	Ve 25/02/2022	9h-12h	Chaunay	Mairie
	14h-17h	Savigné	Mairie	Lu 28/02/2022	9h-12h	Château Garnier	Salle semailles au vent
Je 10/02/2022	9h-12h	Voulon	Salle des associations		14h-17h	Asnols	Mairie
	14h-17h	Champagné Saint Hilaire	Mairie	Ma 01/03/2022	9h-12h	Champagné le Sec	Mairie
Ve 11/02/2022	9h-12h	Champniers	Salle annexe de la Mairie		14h-17h	Savigné	Mairie
Lu 14/02/2022	9h-12h	Sommières du Clain	Place du bourg	Me 02/03/2022	9h-12h	Champagné Saint Hilaire	Mairie
	14h-17h	Château Garnier	Salle semailles au vent		14h-17h	Charroux	La poste
Ma 15/02/2022	9h-12h	Civray	Salle annexe de la Mairie	Je 03/03/2022	9h-12h	Magné	Salle des associations
	14h-17h	Blanzay	Mairie		14h-17h	La Ferrière Airoux	Mairie
Me 16/02/2022	9h-12h	Saint-Secondin	Mairie	Ve 04/03/2022	9h-12h	Civray	Salle annexe de la Mairie
	14h-17h	Brion	Mairie	Ma 08/03/2022	9h-12h	Voulon	Salle des associations
Je 17/02/2022	9h-12h	Saint Romain	Mairie		14h-17h	Saint Savioir	Mairie
	14h-17h	Lizant	Salle L'Eau Vive	Me 09/03/2022	9h-12h	Sommières du Clain	Place du bourg
Ve 18/02/2022	9h-12h	Saint-Pierre d'Exideuil	Mairie		14h-17h	Chatain	Mairie
Ma 22/02/2022	9h-12h			Je 10/03/2022	9h-12h	Saint Secondin	Mairie
	14h-17h				14h-17h	Brion	Mairie
Ve 11/03/2022	9h-12h	Champniers	Salle annexe de la Mairie	Lu 14/03/2022	9h-12h	Saint Romain	Mairie
Lu 14/03/2022	9h-12h	Saint Romain	Mairie		14h-17h	Chatain	Mairie
	14h-17h	Asnols	Mairie	Ma 29/03/2021	9h-12h	Champagné le sec	Mairie
Ma 15/03/2022	9h-12h	Saint Macoux	Mairie		14h-17h	Asnols	Mairie
	14h-17h	Blanzay	Mairie			Chatillon	Mairie
Me 16/03/2022	9h-12h	Champagné Saint-Hilaire	Mairie			La Chapelle Bâton	Mairie
	14h-17h	Charroux	La poste			Charroux	Foyer Charlois
Je 17/03/2022	9h-12h	Saint Pierre d'Exideuil	Mairie			Payré	Bibliothèque
	14h-17h	Lizant	Salle L'Eau Vive			Savigné	Mairie
Ve 18/03/2022	9h-12h	Civray	Salle annexe de la Mairie			Chatillon	Mairie
Ma 22/03/2022	9h-12h	Voulon	Salle des associations			Chatillon	Mairie
	14h-17h	Saint Savioir	Mairie			Chatillon	Mairie
Me 23/03/2021	9h-12h	Sommières du Clain	Place du bourg			Chatillon	Mairie
	14h-17h	Savigné	Mairie			Chatillon	Mairie
Je 24/03/2021	9h-12h	Saint-Secondin	Mairie			Chatillon	Mairie
	14h-17h	Brion	Mairie			Chatillon	Mairie
Ve 25/03/2021	9h-12h	Champniers	Salle annexe de la Mairie			Chatillon	Mairie
Lu 28/03/2021	9h-12h	Saint Romain	Mairie			Chatillon	Mairie
	14h-17h	Chatain	Mairie			Chatillon	Mairie
Ma 29/03/2021	9h-12h	Champagné le sec	Mairie			Chatillon	Mairie
	14h-17h	Asnols	Mairie			Chatillon	Mairie

Ci-dessous la plaquette de communication :

POUR QUOI FAIRE ?

Les Conseillers Numériques France Services ont pour mission de vous accompagner dans votre appropriation des usages numériques quotidiens :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriers électroniques
- Installer et utiliser des applications utiles sur son téléphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte
- Réaliser vos démarches administratives avec un accompagnement individuel

Vous pouvez vous rendre dans n'importe quel lieu d'accueil, même si ce n'est pas votre commune de résidence !

Pour plus de renseignements, appelez votre Mairie !

OÙ LES TROUVER ?

2 conseillers numériques sont itinérants sur la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, retrouvez-les **selon le calendrier au verso**.

1 conseillère numérique vous accueille de manière fixe à la Mairie Annexe de **Gençay**.

Vous pouvez aussi vous rendre dans **les France Services** du territoire :

- 8 Rue Hemmoor - Commune Déléguée de Couhé - 86700 Valence en Poitou
- France Services 11 Rue Salvador Allende 86400 Civray



Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services

<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr>

DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE COMMUNE

GRATUIT POUR TOUS






Nous avons signé une convention avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour la mise à disposition d'une salle pour les ateliers numériques, la salle du conseil municipal et/ou la salle de la bibliothèque suivant la disponibilité de celles-ci.

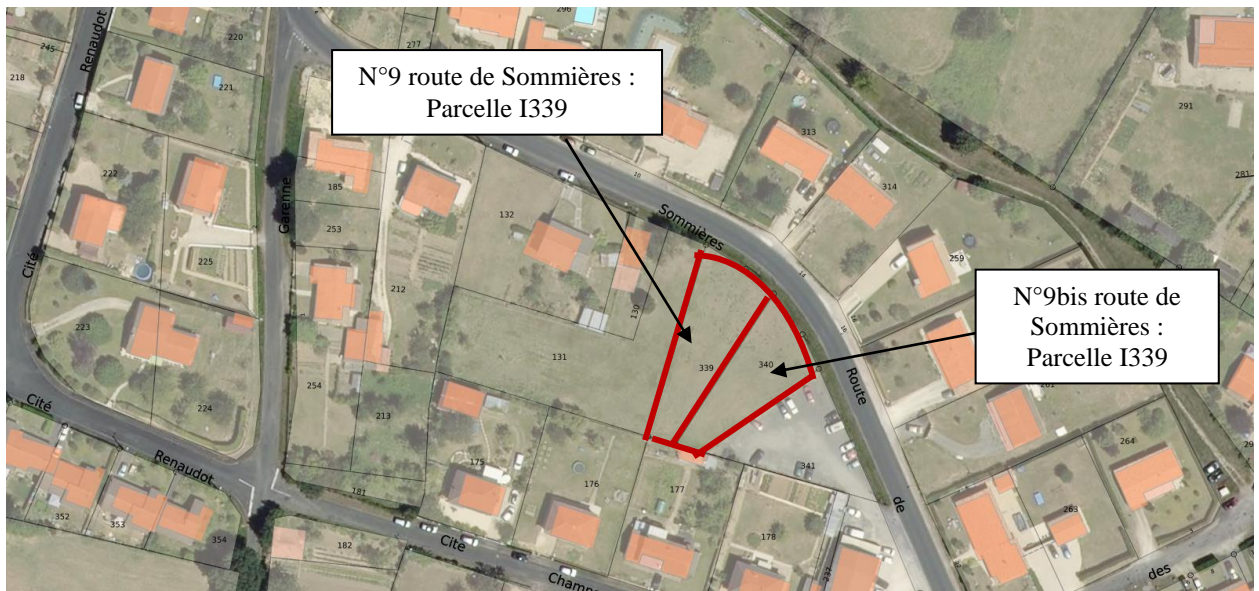
4.11. Ateliers numériques avec le CISFP

Les ateliers ont commencé le vendredi 14 janvier 2022 de 14h30 à 16h30. A ce jour six personnes assistent aux ateliers de janvier 2022 et cinq personnes sont prévues pour la session de février 2022.

5. Numérotation route de Sommières : 9 et 9bis (parcelles I339 et I340)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que deux permis de construire n° PC 086 052 20 E0001 et n° PC 086 052 20 E0002 ont été acceptés pour la construction de deux logements route de Sommières et que les travaux sont terminés depuis fin 2021. Il convient d'attribuer un numéro à chaque logement.

Monsieur le Maire propose de créer le numéro 9 pour la **parcelle I339** et 9bis pour la **parcelle I340** car ce sont des logements locatifs appartenant aux mêmes propriétaires.



Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le principe de numérotation du 9 route de Sommières pour la parcelle I339,
- Valident le principe de numérotation du 9bis route de Sommières pour la parcelle I340,
- Chargent M. le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage détaillé ci-dessus,
- Autorisent M. le Maire à effectuer les démarches et signer les documents relatifs à ce dossier.

6. Budget

6.1. Trésorerie : imputation 6232 fêtes et événements

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Madame la Trésorière principale,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Rapport de Monsieur le Maire,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

7. Personnel

L'agent technique reviendrait peut-être en mi-temps thérapeutique courant février 2022.

8. Divers

8.1. Demande d'une salle pour une activité yoga

Monsieur le Maire a reçu à la mairie deux personnes, Madame Véronique Sicaud au mois de décembre 2021 et Madame Marina Garbe au mois de janvier 2022, désirant la mise à disposition d'une salle sur la commune pour proposer des ateliers yoga.

Mail de Madame Véronique SICAUD :

Comme indiqué par téléphone, je rédige ce jour ma demande et proposition en Yoga au sein de votre commune.
J'ai rencontré et eu les retours des différentes communes avec lesquelles je vais travailler à la rentrée de septembre 2022, l'agenda s'éclaircit.

J'interviens en Yoga sur la commune de St Secondin le lundi soir, je propose des cures ayurvédiques avec une collègue dans cette commune...et connais Sylvie Maneuf et Sandrine Bressolin (pratiquante).

Différentes personnes de Gençay ont également rencontré le Vaidya, Docteur ayurvédique avec lequel je travaille depuis 2017, lors de ses passages réguliers en France pour ses Bilans ayurvédiques et suivis.

C'est dans ce contexte, que je souhaite proposer mon approche du Yoga, comme art de vivre sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire :
- Lundi de 10h30 à 11h45 et de 12h30 à 13h45 pour adultes.

Si ma demande est validée par le conseil municipal, je joins un flyer à faire paraître dans le bulletin de la commune afin d'en informer les usagers.

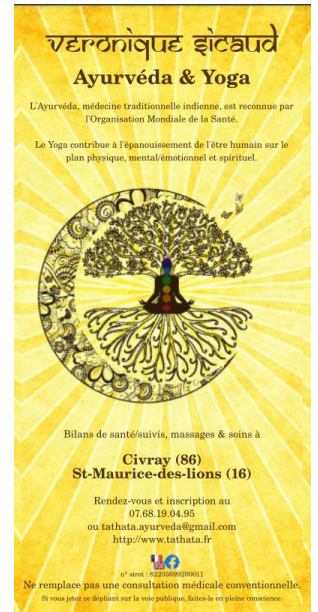
Par ailleurs, je pourrai être intéressée de louer un cabinet une demi-journée par semaine, dans un premier temps, le lundi après-midi pour mes bilans, suivis et massages ayurvédiques.

Je vous remercie pour votre intérêt, la mise à disposition de la salle qui jouxte l'école et reste à votre disposition pour tous renseignements qui pourraient vous paraître utiles.

Bien respectueusement,
Véronique



Véronique SICAUD
Conseillère - consultante en Ayurveda
Professeur de Yoga du Son
4 rue des Martinets, 86400 Civray
07 68 19 04 95
tathata.ayurveda@gmail.com
<http://www.tathata.fr>
<https://www.facebook.com/AyurvedaYogaVeroniqueSicaud/>



Mail de Madame Marina Garbe :

Bonjour,

J'ai emménagé récemment dans la région, je me permets de prendre contact avec vous afin de proposer mes services en tant que professeur de yoga.

Les séances de Hatha yoga et de yoga doux ont pour but:

- D'augmenter le bien être et la détente
- De respirer plus profondément
- D'avoir une meilleure posture et une meilleure coordination
- De faire travailler la mémoire
- De retrouver un contact positif avec leurs corps
- Et de rire et passer un moment agréable

Enseignante passionnée et ouverte d'esprit disposant d'une grande connaissance du yoga et de la méditation, je sais m'adapter facilement à tout public. Je propose différents styles et thèmes qui changent régulièrement permettant aux yogis de varier les plaisirs. J'aime innover et renouveler constamment.

A travers mes voyages et mes expériences, j'ai développé une philosophie de vie que j'ai envie de transmettre. Le yoga est entré dans ma vie il y a maintenant 5 ans et je l'enseigne depuis deux ans (en ligne et en présentiel).

Je propose également des cours de modern jazz enfants et adultes. Je suis danseuse depuis mon plus jeune âge, j'ai été dans une école de danse de mes 3 à 20 ans. J'ai pratiqué divers styles: modern jazz, hip-hop, contemporain, classique, africain, claquettes et orientale. La danse a toujours fait partie de ma vie. J'ai participé à beaucoup de spectacles/représentations et aussi à des festivals de danse.

N'hésitez pas à me contacter au 07 88 31 32 89 ou sur ce mail afin de fixer un rendez-vous. Vous pouvez également découvrir mon univers sur Facebook et YouTube: Ninyaga.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

Belle soirée,

Marina GARBE
Ninyaga

A noter que Madame Véronique Sicaud souhaiterait, à l'avenir, louer une salle à l'espace de soins et de santé pour y accueillir des personnes pour des bilans, soins et massages ayurvédiques.

Madame Marina Garbe propose des ateliers de danse et de yoga pour les adultes et les adolescents sur la commune dans la petite salle des fêtes.

Compte tenu que Madame Véronique Sicaud a fait sa demande avant celle de Madame Marina Garbe et que la salle Laure Flessel lui convient et qu'elle est chauffée (pas de coût supplémentaire pour la commune), Monsieur le maire propose la solution suivante : signer une convention gratuite pour la salle Laura Flessel à partir de septembre 2022 jusqu'en août 2023 pour le lundi matin jusqu'à 14h avec Madame Véronique Sicaud (avec le ménage fait en fin de séance).

Nous ferions un bilan à la fin de cette période pour voir l'intérêt de cette activité et aussi remettre en cause, si nécessaire, la gratuité.

Une discussion s'instaure sur la gratuité d'une mise à disposition de salle pour une activité en auto entreprise. Ce serait plus simple si cela passait par une association locale. Il pourrait y avoir une compensation sous forme d'initiation pour les habitants.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident, par 12 voix pour et 2 abstentions, de signer une convention avec Madame Sicaud pour la mise à disposition de la salle Laura Flessel les lundis matins jusqu'à 14h à compter de septembre 2022 jusqu'à août 2023.

Monsieur le Maire, sur son courrier, demandera à Madame Sicaud de donner une ou des séances gratuites pour une initiation soit adulte soit enfant.

8.2. Repas des aînés

Cette année, le repas offert aux aînés de la commune (les personnes à partir de 71 ans en 2021) sera sous forme d'un bon d'une valeur de 15 € à retirer à la mairie afin de prendre un repas au restaurant l'Olivier de Champagné-Saint-Hilaire qu'ils pourront réserver jusqu'au 30 avril 2022.

8.3. Projet agri solaire NEOEN

Monsieur le Maire a reçu un mail de Madame Rory Conway, chef de projets pour la société Neoen en date du 11 janvier 2022, ci-dessous :

« Monsieur le Maire,

Je me permets de vous contacter dans le cadre du projet agri-solaire porté par la société NEOEN sur Champagné Saint Hilaire. Je vous présente tout d'abord mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022, qu'elle soit riche en réussite.

J'ai le plaisir de vous informer que je serai votre interlocuteur principal pour la suite du projet. Je m'occuperai du développement, du dépôt et l'instruction du dossier agri-solaire sur le lieu-dit « Les Pierrières des Communaux » (cf. carte ci-joint).

Pour rappel, ce projet consiste à accoupler un élevage ovin (éleveur déjà identifié), avec la production d'énergie photovoltaïque. L'aire d'étude est d'environ 43 ha, pour une puissance installée de 33MWc (à confirmer courant 2022).

Les études étaient lancées en septembre 2021. A l'heure actuelle, nous n'avons pas détecté de fortes sensibilités sur la zone d'implantation potentielle. Les études se poursuivront en 2022

afin de repérer l'ensemble des enjeux sur site. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture de la Vienne effectuera des sondages pédologiques ainsi qu'une Etude Préalable Agricole (EPA) en ce début d'année sur les terrains concernés.

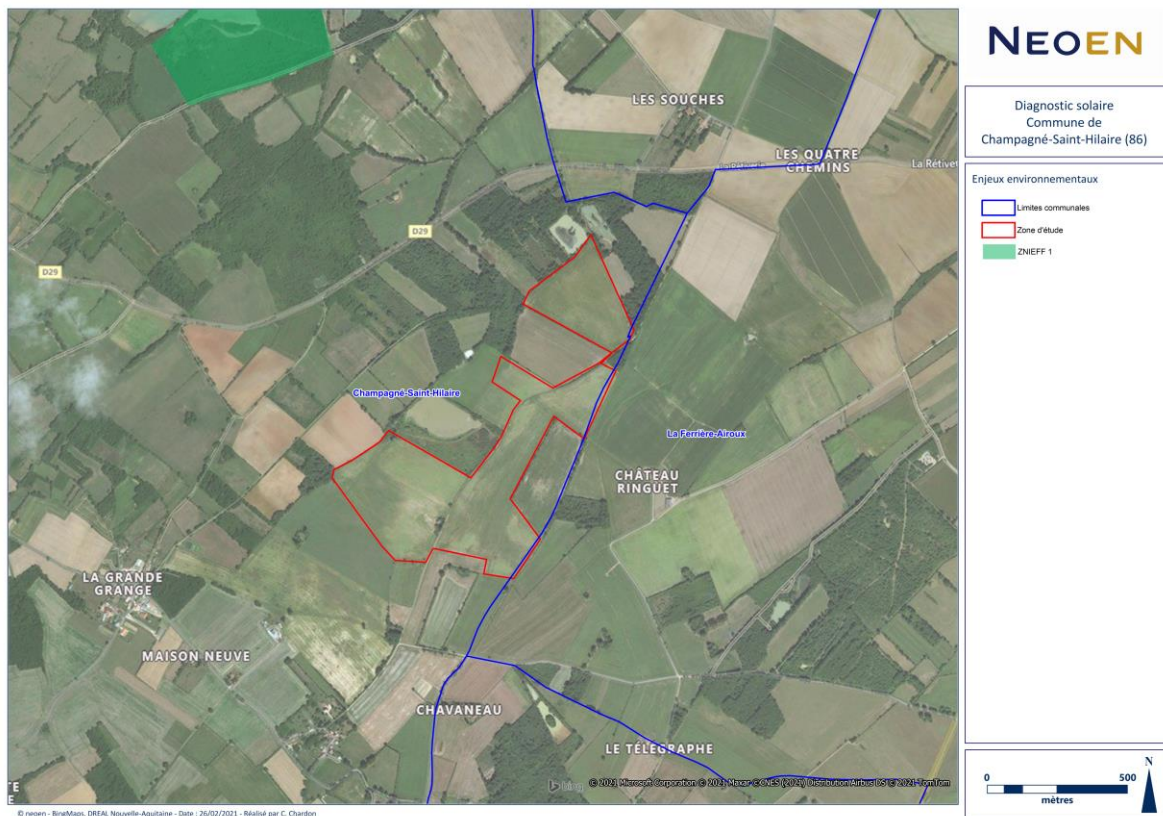
Je serai heureux de vous rencontrer, et/ou d'organiser un point d'étape en 2022. Une présentation du projet devant les élus est bien évidemment possible si vous estimez que cela est pertinent.

La fin des études est prévue pour décembre 2022 et l'instruction du dossier devrait avoir lieu en 2023. J'aurai plus d'informations à vous communiquer en fin de printemps/début d'été.

Sachez que je reste à votre entière disposition afin de répondre à l'ensemble de vos questions éventuelles.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Rory CONWAY
Chef de projets »



8.4. Balançoire

Les balançoires du square André Léo ont été démontées car la poutre est fendue.

8.5. Demande date vide grenier

Madame Valérie User a contacté Monsieur le Maire en date du 17 janvier 2022 afin de fixer une date pour un vide grenier en 2022. Elle demande par ailleurs si elle peut en faire deux sur l'année 2022.

Les membres du conseil municipal demandent à ce que l'on propose un vide grenier, conformément à la délibération n°83/2021, soit en mai 2022 soit en septembre 2022, hors activités ou manifestations communales ou associatives, pendant ces deux mois.

8.6. Pêche

L'empoissonnement prévu a été réalisé dernièrement.

8.7. Projet innovant A.M.O.R. de l'association Pluri Services

L'association Pluri Services a pour mission d'aider les personnes éloignées du monde du travail à retrouver un emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Dans ce cadre, un projet innovant a vu le jour, le projet A.M.O.R. (Antenne Mobile en Zones Rurales). Ses objectifs sont les suivants :

- De se faire connaître auprès des personnes en recherches d'emplois et rentrant dans nos critères de sélection.
- De présenter auprès de nos potentiels clients l'intérêt de faire appel à nos services pour répondre à des missions dont la nature est aussi variée que les compétences de ces personnes en recherche d'emploi.
- De dynamiser le lien social dans votre commune.

Une permanence sera assurée sur la place de la mairie le mardi 22 février 2022 de 9h45 à 12h15.

L'association pourra par ce biais être au plus près des administrés désirants retrouver un travail et également profiter des services. Des partenaires locaux se joindront à l'association pour être présents également et présenter leurs activités.

9. Agenda

<i>2, 7, 8 et 11 février 2022 le matin à partir de 9h :</i>	Réunions Budget
<i>2 février 2022 à 14 h :</i>	Rencontre télémedecine
<i>8 février 2022 à 11 h :</i>	Démonstration photocopieuse
<i>9 février 2022 à partir de 8h30 :</i>	Déménagement de l'école pour travaux tranche 2
<i>28 février 2022 à 18h</i>	Commission Marché hebdomadaire
<i>14 mars 2022 à 18h</i>	Commission Tourisme

10. Fêtes et événements

<i>Du 1^{er} février au 26 mars 2022 :</i>	Exposition « Vieillir et alors ? » par LACEPA. Ouvert aux horaires de la bibliothèque municipale
<i>Mardi 22 février 2022 de 9h45 à 12h15 :</i>	Présence de l'association PluriServices avec le projet A.M.O.R. (Antenne Mobile en Zones Rurales) sur la place de la mairie

Samedi 19 mars 2022 à 11h30 :

Commémoration « Cessez le feu de la Guerre d'Algérie » 1962

Dimanches 10 et 24 avril 2022 :

Élections présidentielles dans la salle de Conseil municipal

11. Tour de table

M. PIN Olivier (I.) rappelle que Monsieur le Maire a rencontré les responsables de SRD au sujet des enfouissements de ligne sur notre territoire. Le poste source au Laitier sera inauguré le 1^{er} juillet 2022 après-midi.

Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine : **I.** LACEPA est une association qui propose des ateliers très variés et propose de venir à Champagné une demi-journée par semaine.

Mme BAZILLE Sylvie : **Q.** Quand est ce que le bulletin municipal sera disponible ? **R.** Il sera mis en impression vers le 10 février 2022.

M. BERGES Ludovic : **I.** Réunion de la commission marché le 28 février 2022 à 18 h et de la commission tourisme le 14 mars 2022 à 18 h.

Mme ALEXIS Marie : **Q.** Elle a envoyé un mail à la mairie concernant la chasse. **R.** Monsieur le Maire ne se souvient pas avoir vu ce courriel et il lui demande de lui dire la date de l'envoi et de lui renvoyer ce mail. Elle souhaite des informations concernant la chasse, nous lui disons que le mieux placé est le président de l'ACCA. Éric Ingwiller, chasseur, lui explique la réglementation concernant toutes les chasses.

Mme SIRE Gladys : - **Q.** L'APE avait demandé si c'était possible d'avoir accès à un placard dans la petite salle des associations. **R.** Monsieur le Maire demande à l'APE de se mettre en relation avec le Merveilleux Noël, les Amis de la Butte, les DSB pour voir si un placard serait disponible.

- **Q.** Où en est le projet composteur ? **R.** La communauté de commune a pris du retard dans l'approvisionnement du composteur qui doit être installé à la pointe du stade mais c'est bien un projet qui se réalisera.

M. LHOMMEAU Thomas : **Q.** Route de Couhé, deux plaques d'eaux pluviales sont dangereuses. **R.** Nous remettons en état ces deux plaques d'eaux.

M. BONNIN Vincent : **Q.** Au Néda, depuis l'abattage du sapin qui était dangereux dans le virage, le grand bus scolaire pour le collège tourne au plus court et risque de mettre une roue dans le fossé. **R.** Des travaux importants ont été faits à l'opposé, ce « busage » ne devrait pas être nécessaire, nous étudierons tout de même cette éventualité.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 01/2022 : Amortissement des subventions d'investissement versées (bâche incendie de Chaumes)

N° 02/2022 : Maison située 1 rue Etienne Saby – Proposition d'intervention

N° 03/2022 : Maisons située 1ter route de Sommières – Proposition d'intervention

N° 04/2022 : Numérotation route de Sommières : 9 et 9bis route de Sommières (parcelles I339 et I340)

N° 05/2022 : Trésorerie : imputation 6232 fêtes et cérémonies

N° 06/2022 : Demande d'une salle pour une activité yoga

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 ^{er} adjoint		
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 ^{ème} adjointe		
PIN	Olivier	3 ^{ème} adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 ^{ème} adjointe		
COISCAUD	Vincent	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON
ROUSSEL	Hugo	Conseiller	Excusé	
FABA	Sylvie	Conseillère	Excusée	Donne pouvoir à Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD
BAZILLE	Sylvie	Conseillère		
INGWILLER	Éric	Conseiller		
BERGES	Ludovic	Conseiller		
ALEXIS	Marie	Conseillère		
SIRE	Gladys	Conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller		